



INSURANCE BROKERS ASSOCIATION OF CANADA
ASSOCIATION DES COURTIER D'ASSURANCES DU CANADA

Communiqué : Secteur de l'assurance

SMI demeure un partenaire à part entière du Programme de promotion du courtier pour l'année 2019

Toronto, le 11 juin 2019 – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est heureuse d'annoncer que la Saskatchewan Mutual Insurance (SMI) a décidé de renouveler son soutien au Programme de promotion du courtier à titre de partenaire à part entière.

Le parrainage de la SMI aidera à soutenir le Programme de promotion du courtier de l'ACAC qui repose sur une campagne de publicité lancée à l'échelle nationale dans le but de sensibiliser les clients à la valeur importante que les courtiers d'assurances leur apportent – choix, conseils et défense des intérêts. Avec un logo actualisé et la nouvelle plateforme « On se calme », la campagne de promotion du courtier donne un nouveau souffle à l'image de marque et met en lumière la valeur du réseau de courtage comme mode de distribution.

De plus, cet investissement aidera à la réalisation de plusieurs projets importants de l'ACAC, y compris les technologies novatrices, le perfectionnement professionnel et le plaidoyer auprès du gouvernement fédéral qui doit continuer d'insister sur le maintien de la séparation entre les activités des banques et des assureurs pour protéger les consommateurs et favoriser un marché juste et concurrentiel.

« La SMI est fière d'appuyer cette année encore le Programme de promotion du courtier à titre de partenaire à part entière. Avec le rythme des changements qui s'accélère dans le secteur, l'ACAC joue un rôle important à l'échelle nationale en faisant valoir le point de vue des courtiers et en défendant les intérêts des consommateurs », indique Laura Wiebe, présidente et chef de la direction de la SMI.

Le directeur général de l'ACAC, Peter Braid, ajoute : « Le renouvellement de ce soutien financier dans notre Programme de promotion national vient renforcer de façon éloquente la confiance de la SMI à l'égard du réseau de courtage. Nous nous réjouissons de ce partenariat continu qui permet de fournir sécurité financière et tranquillité d'esprit aux consommateurs qui cherchent à protéger leur bien-être financier. »

À propos de la Saskatchewan Mutual Insurance (SMI)

La SMI est une compagnie d'assurance de dommages sous réglementation fédérale dont les activités en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba génèrent annuellement 76,6 millions de dollars en primes directes souscrites. Comme il s'agit d'une compagnie mutuelle, les titulaires de police ont des droits de vote et peuvent participer à l'élection des membres du conseil d'administration chargés d'établir les orientations stratégiques de la compagnie et de superviser l'exécution des plans d'action. Les bénéficiaires non répartis soutiennent la croissance future et permettent de maintenir une solide position en capital et des taux de prime peu élevés.

En 1908, un groupe de cultivateurs de la Saskatchewan fonde la SMI parce qu'ils souhaitent avoir rapidement accès à une couverture d'assurance. C'est cet esprit de pionnier qui a permis à la SMI de prospérer en fournissant depuis plus de 110 ans une protection financière et des services à ses nombreux titulaires de police. La SMI, qui compte environ 75 employés, distribue ses produits par l'intermédiaire du réseau de courtage. Le siège social de la compagnie est situé à Saskatoon. La compagnie a également des bureaux à Calgary, Regina et Winnipeg.

La SMI cherche à fournir une protection financière aux titulaires de polices d'assurance et à ses employés. Les valeurs d'intégrité, de respect et d'excellence que la SMI défend depuis toujours ainsi que les efforts en matière de planification stratégique et d'innovation lui permettront de relever les défis à venir. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter <http://www.saskmutual.com>.

À propos de l'ACAC

L'Association des courtiers d'assurances du Canada, qui a été fondée en 1921, se veut le porte-voix national de plus de 38 000 courtiers en assurances de dommages, défendant à la fois les intérêts de ses membres et des consommateurs auprès du gouvernement du Canada. Le Programme de promotion du courtier a été lancé en 1988 pour promouvoir la valeur unique et le professionnalisme du courtier d'assurances auprès des consommateurs, des assureurs et des gouvernements.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Denys Bégin, directeur, Marketing et publicité
Association des courtiers d'assurances du Canada
416-367-1831, poste 160 ou dbegin@ibac.ca
www.ibac.ca